

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation est **obligatoire**.

IMPORTANT : si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, il doit joindre le **pouvoir** lui permettant d'engager celle-ci.

Je, soussigné(e),

représentant(e) légal(e) de l'association :

- certifie** que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie** que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie** exactes et sincères les informations apportées au présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs, ainsi que l'approbation du budget prévisionnel par l'instance statutaire de l'association.
- certifie** que l'association a souscrit au « contrat d'engagement républicain » CER, annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Expert-comptable éventuel de l'association (coordonnées complètes) :

.....

Commissaire aux comptes éventuel de l'association (coordonnées complètes) :

.....

à....., le

Signature du représentant légal
(et, s'il y a lieu, cachet de l'association)

Suite à l'engagement des associations saint-palaisiennes qui ont signé la « charte de la vie associative », la ville et ses services traiteront en priorité les demandes des associations ayant signé celle-ci.



ASSOCIATIONS SUBVENTION MUNICIPALE 2023

DEMANDE INTÉGRALE *plus*

montant supérieur à 150 €

à déposer en mairie **avant le 31 janvier 2023**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON RETOURNÉ DANS LES DÉLAIS NE SERA PAS INSTRUIT

Association :

- association déclarée « loi de 1901 »
- section ou délégation locale d'une structure nationale

Montant TOTAL
fonctionnement :

€

Montant TOTAL :
(fonctionnement +
actions*)

€

- première demande ➔ voir **page 2** : pièces initiales à joindre
- demande déjà formulée la/les année(s) précédente(s) ➔ voir **page 3** : pièces complémentaires à joindre
- *action particulière (hors fonctionnement général) ➔ voir **page 7** : fiche spécifique à compléter et numéroter pour chaque action envisagée

demandeur (nom prénom) :

fonction dans l'association :

Les subventions sont allouées pour un objet déterminé. Sous peine de remboursement, elles ne peuvent en aucun cas être détournées de cet objet sans un accord écrit préalable de la commune.

En application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, tout groupement, association, œuvre ou entreprise privée ayant perçu une subvention doit être en mesure de fournir à réquisition toutes pièces justificatives. Les pièces comptables doivent être conservées par l'association (10 ans pour les pièces commerciales et 4 ans pour les pièces fiscales).

▼ PARTIE RÉSERVÉE À LA MAIRIE ▼

dossier enregistré le

complet

incomplet

> complété le

Fonctionnement général : pièces à joindre pour une **PREMIERE** demande

- les **statuts** à jour de l'association,
- le **règlement intérieur** (s'il existe),
- le **récépissé** de déclaration de **création** de l'association en préfecture (statuts, siège, titre, objet, composition du bureau),
- la parution au *Journal officiel* des associations,



- le procès-verbal de la dernière assemblée générale, faisant expressément apparaître l'approbation des **bilans d'activité et financier**,
- le solde de **tous les comptes** bancaires ou postaux de l'association, arrêté au **31 décembre 2022**,
- un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom de l'association**, indiquant les références IBAN / BIC,
- une attestation d'assurance responsabilité civile (*si convention avec la ville*),
- le présent dossier, dûment complété et signé ➔ voir **page 4** : attestation sur l'honneur

Cocher toutes les cases si dossier incomplet pas d'instruction

Demande de subvention hors fonctionnement général à compléter et numéroté pour chaque action **SPÉCIFIQUE ET PONCTUELLE**

toute action RÉCURRENTE est à inclure dans la demande globale (page 6)
Un bilan des actions est adressé en mairie au plus tard le 15 janvier de l'année suivante

action prévue (intitulé) :

date de réalisation (en 2023) :

lieu(x) envisagé(s) (dans la commune) :

autre(s) lieu(x) (hors commune) :

nombre d'organiseurs (membres de l'association) :

nombre de participants (attendu) :

description (la plus précise possible) :

.....

.....

.....

aspects financiers de cette action à caractère exceptionnel

RECETTES : autres co-financiers prévus (préciser lesquels)

association	adhérents	visiteurs	sponsors	...	TOTAL
€	€	€	€	€	€

DÉPENSES : par nature (préciser lesquelles)

matériel	denrées	TOTAL
€	€	€	€	€	€

④ Résultat financier du dernier exercice*

date de début : date de fin :

	recettes (R = R1+R2)	dépenses (D)	SOLDE (R - D)
TOTAL			
R1 subventions			
R2 autres rec.			

*exercice : période comprise entre 2 assemblées générales annuelles

date de la dernière assemblée générale annuelle :

⑤ Budget prévisionnel (équilibré : R = D)

RECETTES	
cotisations/adhésions	
subventions (détailler)	
Etat	
région	
département	
commune	
autre(s) source(s)	
autres recettes	
TOTAL R	€

DÉPENSES	
charges d'activités (reversement licences etc.)	
frais de personnel	
autres frais (assurances...)	
...	
...	
...	
...	
TOTAL D	€

Informations complémentaires éventuelles :

.....

Fonctionnement général : pièces à joindre pour une **NOUVELLE** demande

En cas de **modification** de l'association depuis la demande précédente

- les **statuts modifiés** de l'association,
- le **règlement intérieur** (s'il existe et a été modifié),
- le **récépissé** de déclaration de **modification** de l'association en préfecture (statuts, siège, titre, objet, composition du bureau),
- la parution **modificative** au *Journal officiel* des associations,



- le procès-verbal de la dernière assemblée générale, faisant expressément apparaître l'approbation des **bilans d'activité et financier**,
- une attestation d'assurance responsabilité civile (*si convention en cours avec la ville*),
- le solde de **tous les comptes** bancaires ou postaux de l'association, arrêté au **31 décembre 2022**,
- une **note synthétique** justifiant l'usage de la subvention versée en 2021,
- un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom de l'association**, indiquant les références IBAN / BIC,
- le présent dossier, dûment complété et signé ➔ voir **page 8** : attestation sur l'honneur

Cocher toutes les cases si dossier incomplet pas d'instruction

	▼ PARTIE RÉSERVÉE À LA MAIRIE ▼			
	subvention(s) municipale(s) précédente(s)			
	2019	2020	2021	2022
demandée	€	€	€	€
accordée	€	€	€	€

1 Présentation de l'association

intitulé (et sigle éventuel) :

objet social :

siège social (adresse complète) :

adresse postale (si différente du siège social) :

téléphone : fax :

adresse mél : @.....

BUREAU DIRECTEUR

fonction	nom - prénom	adresse complète et mél	téléphone
président(e)			
vice-présid.			
secrétaire			
trésorier			

NOMBRE D'ADHÉRENTS / DE LICENCIÉS

	Saint-Palaisiens	résidents hors commune	TOTAL
adultes			
moins de 18 ans			
TOTAL			

si association sportive, niveau de compétition atteint en 2022 :

national (préciser) : régional départemental

2 Implication communale de l'association

participation aux activités de la ville en 2022 (préciser date et événement) :

.....

participation prévue pour 2023 (préciser date et événement) :

.....

3 Moyens déjà mis à disposition par la commune

locaux / salle :

participation annuelle de l'association aux **charges** de fonctionnement courant

	eau	électricité	téléphone
charges	€	€	€

autres prestations accordées (personnel communal, matériel, véhicule etc.) :

préciser le type de prestation, la quantité et/ou la fréquence

.....

